

Règlement intérieur

Article 1 Organisation

Le Cercle d'échecs de Thionville organise un Open de parties en 5 minutes +3 sec / coup, le rapide de Thionville, désigné par "La manifestation" dans ce règlement intérieur.

La manifestation est composée d'un seul tournoi ouvert à tous.

Article 2 Date et lieu

La manifestation a lieu à la Salle du Val Marie, 4 Passage des Ecoliers - 57100 Thionville, le samedi 18 mai 2024. Les participants y sont attendus entre 13h00 et 13h45.

Article 3 Conditions de participations

3.1 La manifestation est ouverte à tout joueur titulaire d'une licence B de la Fédération française des échecs, quelle que soit sa nationalité, et à tout joueur étranger titulaire d'une licence d'échecs dans son pays d'origine.

3.3 Les inscriptions sont prises jusqu'au vendredi 17 mai 2024. Le montant de l'inscription est fixé à 10,00 €, Elle est gratuite pour les joueurs titrés GMI, GMF, MI, MF. L'inscription des mineurs est fixée à 5 euros.

3.4 Le nombre de participant est limité à 160, au delà de 160 inscriptions l'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription.

Article 4 Règles et appariements

4.1 Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale Des Echecs. L'annexe B sera appliquée tout au long de cette manifestation. Les résultats des parties sont comptabilisés pour le classement Elo Blitz FIDE.

4.2 Au moment de la première ronde, le classement ELO blitz (national et FIDE) pris en compte sera le dernier reçu par l'arbitre à cette date.

4.3 Les appariements se font au Système Suisse Intégral (Règles C.04 : Forts-Faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre [selon la FIDE]).

4.4 Le classement est établi au nombre de points de parties selon le barème suivant : gain = 1 point, nul = ½ point, perte = 0 point. En cas d'ex-æquo, le départage est fait en utilisant le Buchholz tronqué, puis au Sonneborg-Berger, puis à la performance.

Article 5 Cadence

La manifestation se déroule en onze rondes. La première aura lieu à 14h. Chaque joueur dispose de 5 minutes + 3sec/coup pour finir la partie.

Article 6 Attribution des titres, prix et récompenses

6.1 Attribution des prix

- Le vainqueur du championnat recevra un prix en espèce d'un montant de 250 euros ainsi qu'une coupe.
- Le deuxième recevra un prix en espèce d'un montant de 150 euros ainsi qu'une coupe.
- Le troisième recevra un prix en espèce d'un montant de 100 euros ainsi qu'une coupe.

- Un prix de 10€ sera attribué au meilleur par catégorie (Petit-Poussin, Poussin, Pupille, Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Senior, Senior+, Vétéran, Féminines et Masculines). Les prix sont distribués au premier au départage.

6.2 Partage des prix

Pour les prix du classement général, en cas d'égalité au nombre de points, il sera appliqué le système Hort pour tout partage éventuel des prix en espèces. Les prix inférieurs à 5 euros ne seront pas distribués et redivisés entre les joueurs les mieux classés au départage. Les prix en espèce seront arrondis à l'euro supérieur si besoin.

6.3 Les prix ne sont pas cumulables et sont hiérarchisés selon l'ordre suivant : Prix du classement général / Prix par classement ELO / prix par catégorie.

6.4 Les prix et récompenses sont remis à la remise des prix. Toute personne qui n'y est pas présente renonce ipso facto à son prix.

6.5 Les prix mentionnés ci-dessus sont donnés à titre indicatifs et sont calculés sur la base de 100 joueurs inscrits. Les prix définitifs seront affichés dans la salle avant la moitié du tournoi.

Article 7 Rappel des règles du jeu – Particularités locales

7.1 Les joueurs se doivent d'avoir une attitude convenable et respectueuse de l'éthique. Exclusion après deux forfaits. Un joueur, ayant fini sa partie, sera considéré comme un spectateur. Les joueurs doivent respecter la charte du joueur d'échecs, affichée dans la salle.

7.2 Tout forfait non excusé et non justifié entraînera l'exclusion du joueur. Tout abandon non justifié sera signalé à la Commission de discipline de la F.F.E.

7.3 Interdiction de fumer dans la salle de jeu.

7.4 Les téléphones portables doivent être éteints dans l'aire de jeu.

7.5 Tout spectateur pourra se voir interdire l'accès à la salle de jeu si, par son comportement, il nuit à la sérénité et à la bonne marche de la compétition.

7.6 Aucun retard n'est sanctionné par la perte de la partie. Les pendules sont lancées à la date de reprise de chaque ronde.

7.7 Pas de bye autorisé.

Article 8 Arbitrage, direction de tournoi

8.1 Le Directeur du Tournoi est Monsieur Simon Roby.

8.2 L'arbitre principal est Lucas Lefebvre, (AFO1, V58840) agréé FIDE.

Les arbitres adjoints sont Camille Daios (AFC, D52040) et Simon Roby (AFO1, X15826).

Article 9

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Simon Roby

Lucas Lefebvre